

Initiatives ministérielles

supplications. Belle attitude respectueuse de la part des membres du gouvernement.

L'amendement du ministre est d'ailleurs loin de satisfaire les artistes. C'est ce qu'ils nous ont dit. Plusieurs des associations du Québec et du Canada anglais, qui ont pu comparaître devant le Comité du patrimoine canadien, grâce aux pressions exercées par les députés du Bloc québécois, se sont dites déçues et inquiétées de l'attitude du gouvernement.

Vingt-cinq associations québécoises et canadiennes, représentant plus de 30 000 auteurs, créateurs et artistes-interprètes, ont fait parvenir une lettre ouverte au ministre du Patrimoine, en lui demandant de compléter la révision de la Loi sur les droits d'auteur dans le respect des neuf recommandations et je vous les cite: la confirmation du créateur ou de la créatrice comme premier titulaire des droits sur son oeuvre; la reconnaissance des droits voisins; l'attribution des droits de suite aux artistes en arts visuels; la protection des oeuvres pour la vie de l'auteur ou titulaire des droits; l'utilisation de définitions technologiquement neutres; une compensation par le biais de la copie privée; l'instauration d'un droit de location; l'élimination de toute exception à la protection des oeuvres; l'adoption de sanctions adéquates pour protéger les droits des créateurs et créatrices.

• (1325)

Ces demandes sont loin d'être exagérées puisque de nombreux pays en ont incorporé dans leurs législations. L'Allemagne, le Japon et la France ont tous adhéré à la Convention de Rome, en vigueur depuis 1961, mais pas le Canada. Ces pays membres du G-7 ont reconnu la nécessité d'une redevance sur la copie privée, mais pas le Canada. La France et l'Allemagne ont légiféré en matière de droits voisins, mais pas le Canada: il ne semble pas trouver cela opportun.

Pour conclure, je dirai que c'est par le droit d'auteur et les droits voisins que les créateurs et titulaires de droits peuvent assurer la continuité de leur travail de création, en recevant une juste compensation pour l'exploitation de leurs oeuvres. La situation actuelle ne peut plus durer. Non seulement elle est inadmissible dans le contexte d'une société qui prétend respecter les gens qui sont à l'origine de son patrimoine culturel, mais sa notoriété au niveau national et international en fait quelque chose de gênant pour les sociétés québécoise et canadienne.

Ce gouvernement nous prouvera très bientôt que la culture ne représente pour lui qu'un symbole pouvant générer de l'argent.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'avenir n'est certainement pas rose pour nos piliers des cultures québécoise et canadienne avec une telle politique et un tel gouvernement. Soyons réalistes et n'ayons pas peur des mots: le gouvernement nous montre une fois de plus qu'il est totalement incapable de prendre position en faveur de ses artistes et de comprendre les intérêts de ses créateurs et créatrices.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'aime-

rais poser une question à l'honorable député de Québec, suite à son discours.

J'aimerais savoir quelle est sa définition d'un Québécois. J'entends souvent la définition de la nation québécoise qui inclut les anglophones, les Irlandais, les Écossais. Est-ce qu'on inclut les Hébreux et d'autres, ou si on s'en tient exclusivement aux Canadiens français de vieille souche? J'aimerais bien avoir son commentaire sur cette définition. Quelle est vraiment sa vision de la nation québécoise?

Mme Gagnon: Madame la Présidente, je suis un peu étonnée de la question de mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Étant lui-même Québécois, il devrait savoir ce qu'est un Québécois.

Un Québécois est une personne qui vit au Québec, d'abord et avant tout, qui se définit par sa langue et sa culture. Je pense que je ne ferai pas un grand exposé sur ce qu'est un Québécois. Si mon collègue a de la difficulté à définir, pour lui, ce qu'est un Québécois, c'est lui qui a un problème.

M. Gagnon: Madame la Présidente, je n'ai aucun problème à me définir et à lui faire savoir qui je suis.

Cependant, dans ce discours nationaliste, dans ce casse-tête nationaliste québécois qu'on entend depuis un certain temps, il y en a quelques-uns qui prétendent que le Québec inclut toutes les minorités. Malheureusement, tout ce que j'entends de l'opposition, c'est qu'il y a des Québécois et des Québécoises de vieille souche et qu'on ne tient plus compte du partenariat et de la participation des autres cultures.

Je lui demande de ne pas me juger en tant que tel, mais de bien me dire que oui, les anglophones, les Irlandais, et toutes les autres minorités font partie du Québec, tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est tout ce que je veux savoir.

Mme Gagnon: Madame la Présidente, un Québécois est quelqu'un qui croit aux valeurs québécoises. Il croit qu'il est capable de se définir comme Québécois. Un Québécois est quelqu'un qui voyage. J'entendais le ministre Dupuy dire que lorsqu'il est au Canada, il dit qu'il vient du Québec, et quand il est ailleurs dans le monde, il dit qu'il vient du Canada.

Je n'ai pas de difficulté à me définir. Quand je voyage à travers le monde, j'ai eu plusieurs occasions de voyager, et quand je suis à l'extérieur de mon pays, du Québec, je dis que je suis Québécoise. Quand je dis que je suis Québécoise, les gens me reconnaissent comme une francophone parce que, à l'extérieur du Canada, les gens savent qu'il y a une majorité de francophones qui résident au Canada. C'est donc une façon de me définir comme Québécoise.

Je veux dire aussi que c'est quelqu'un qui croit à ses valeurs. Je pense que le Québec a besoin d'avoir tous les outils nécessaires pour pouvoir décider de sa propre destinée.

• (1330)

Ce n'est pas centralisant toutes les décisions, en normalisant tous les programmes que le Québec pourra enfin se reconnaître comme c'est le cas présentement.